

DATE DE CONVOCATION
24/03/2025

DATE D’AFFICHAGE
24/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
24
VOTANTS
24

L’an deux mille vingt-cinq, le lundi 31 mars, à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Étaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Damien de WINTER
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Secrétaire de séance : Mme Nelly AUBRON

Délibération n° 25.03.31/02

Objet / Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d’approuver le Compte Financier Unique de la Ville pour l’exercice budgétaire (CFU 2024).

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique est un document budgétaire et comptable commun à l’ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l’ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

Il précise que ce document budgétaire vise aussi à fournir une information plus simple et plus lisible que les anciens comptes administratifs et de gestion.

Ainsi, les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement des travaux de l’ordonnateur et du comptable au sein d’un unique document.

Monsieur le Maire tient à souligner que la production entièrement dématérialisée de ce document, s’appuie sur un travail collaboratif et concerné de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l’unanimité ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.2121-31 ;

VU la délibération n° 24.03.25/08 du Conseil municipal en date du 25 mars 2024 approuvant le budget primitif de l’exercice 2024 ;

VU les conditions d’exécution du budget de l’exercice 2024, et les quatre décisions modificatives prises dans le cadre de la fongibilité des crédits s’y rapportant ;

VU la lettre d’intention rédigée par la Ville le 17 mai 2024 à l’attention du SGC de Caen, et attestant de la volonté de la commune de produire un CFU dès l’exercice budgétaire 2024 ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux comptes administratifs et comptes de gestion ;

CONSIDÉRANT que dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil municipal élit son président ; que dans ce cas, Monsieur le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote ;

CONSIDÉRANT de ce fait que Monsieur le Maire n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum et qu'une procuration donnée au Maire ne peut être utilisée lors du vote du CFU ;

CONSIDÉRANT qu'après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, et siégeant alors sous la présidence de Madame Monique BOBLIN, doyenne du Conseil municipal, et conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales susvisé ;

ADOpte le Compte Financier Unique 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	5 404 089,87 €	Recettes	2 528 671,12 €
Dépenses	5 220 217,42 €	Dépenses	1 548 472,38 €
Résultat de l'exercice	183 872,45 €	Résultat de l'exercice	980 198,74 €
Résultat antérieur reporté	1 243 138,12 €	Résultat antérieur reporté	659 927,08 €
Excédent final (002)	1 427 010,57 €	Résultat final (001)	1 640 125,82 €
		RESTES A REALISER	
		Dépenses	-24 525,85 €
		Recettes	- €
		Solde des RAR	-24 525,85 €
		Résultat global	1 615 599,97 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,
Nelly AUBRON



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20250331-250331-02-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025